

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 17 janvier 2014
(convocation du 7 janvier 2014)

Aujourd'hui Vendredi Dix-Sept Janvier Deux Mil Quatorze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISSON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MADRELLE Nicolas, Mme TERRAZA Brigitte, M. VERNEJOUL Michel, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHOUX Jacques, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à DUCHENE Michel à partir de 10 h15
M. BRON Jean-Charles à M. SOLARI Joël
Mme. CARTRON Françoise à M. PIERRE Maurice
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. GAÜZERE Jean-Marc
Mme. FAYET Véronique à M. ROBERT Fabien jusqu'à 10 h 40
M. PUJOL Patrick à M. POIGNONEC Michel
M. SOUBABERE Pierre à M. HERITIE Michel
M. BOUSQUET Ludovic à Mme. COLLET Brigitte
Mme. CAZALET Anne-MARIE à M. DAVID Jean-Louis jusqu'à 10 h 30
Mlle. COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel
M. COUTURIER Jean-Louis à Mme. LACUEY Conchita jusqu'à 10 h 10
M. DELAUX Stéphan à M. DUCASSOU Dominique
Mlle. EL KHADIR Samira à Mlle. DELTIMPLE Nathalie

M. GALAN Jean-Claude à M. GUICHARD Max
M. GUICHEBAROU Jean-Claude à M. FLORIAN Nicolas
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. DUBOS Gérard
M. JOANDET Franck à M. ROSSIGNOL PUECH Clément
M. JOUBERT Jacques à Mme. CHAVIGNER Michèle
Mme. LAURENT Wanda à Mme. DESSERTINE Laurence
M. MOGA Alain à M. DUPOUY Alain
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
Mme. PARCELIER Muriel à M. GUYOMARC'H Jean-Pierre
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel
Mme. SAINT-ORICE Nicole à M. SIBE Maxime
Mme. WALRYCK Anne à Mme. TOUTON Elisabeth

EXCUSES :

LA SEANCE EST OUVERTE

**Marchés Publics - Hydrocurage et inspection télévisuelle de réseaux
d'assainissement sur le territoire de la Communauté urbaine de Bordeaux -
Appel d'offres ouvert - Autorisation**

MMonsieur TURON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

L'hydrocurage et les inspections télévisées permettent l'obtention d'un bilan de l'état des collecteurs d'assainissement.

Pour mener à bien sa mission, la Communauté urbaine de Bordeaux dispose des marchés suivants :

- n° 12102U «Communauté urbaine de Bordeaux - Hydrocurage et inspection télévisuelle de réseaux d'assainissement - lot n° 1 : Zone d'influence de la station de Cantinolle» ;
- n° 12103U «Communauté urbaine de Bordeaux - Hydrocurage et inspection télévisuelle de réseaux d'assainissement - lot n° 2 : Zone d'influence de la station de Lille» ;
- n° 12104U «Communauté urbaine de Bordeaux - Hydrocurage et inspection télévisuelle de réseaux d'assainissement y lot n° 3 : Zone d'influence des stations de Sabarèges et Ambès» ;
- n° 12105U «Communauté urbaine de Bordeaux - Hydrocurage et inspection télévisuelle de réseaux d'assainissement - lot n° 4 : Zone d'influence des stations de Clos de Hilde et Louis Fargue» ;

Ces marchés sont d'une durée de deux ans à compter du 13 mars 2012. Les prestations relatives à ces marchés ont débuté à compter de l'année 2013 pour un montant total H.T. mandaté de 500 000,00 €.

Ces derniers arrivent à échéance le 12 mars 2014.

Il est donc nécessaire de procéder à un appel d'offres ouvert, avec publication au niveau européen, en application des articles 10, 33 alinéas 3, 57 à 59 du code des marchés publics pour que la Communauté urbaine de Bordeaux (Cub) puisse continuer à procéder au nettoyage et à l'inspection télévisuelle de ces réseaux d'assainissement.

La durée du marché sera d'un an reconductible trois fois à compter de sa date de notification au titulaire. Ce marché comporte deux lots géographiques :

- lot n° 1 - Hydrocurage et inspection télévisuelle sur le secteur des Directions Territoriales (DT) Ouest et Bordeaux ;
- lot n° 2 - Hydrocurage et inspection télévisuelle sur le secteur des Directions Territoriales (DT) Sud et rive droite.

Les quantités et le rythme d'achats des prestations des marchés ne pouvant être déterminés à l'avance avec précision, les prestations seront mises en œuvre dans le cadre de marchés à bons de commande sans minimum et sans maximum en application de l'article 77 du Code des marchés publics.

A l'issue de la procédure d'appel d'offres, la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 8 janvier 2014, a décidé d'attribuer les différents lots de la manière suivante :

- lot n° 1 - Hydrocurage et inspection télévisuelle sur le secteur de la DT ouest et Bordeaux : le groupement de sociétés SANITRA FOURRIER/Hydrolog/Aqualys, mandataire la société SANITRA FOURRIER sur la base d'un montant estimatif annuel de 282 607,64 € HT soit 339 129,17 € TTC,
- lot n° 2 - Hydrocurage et inspection télévisuelle sur le secteur des DT sud et rive droite : le groupement de sociétés SANITRA FOURRIER/Hydrolog/Aqualys, mandataire la société SANITRA FOURRIER sur la base d'un montant estimatif annuel de 139 899,58 € HT soit 167 879,50 € TTC.

En conséquence, il apparaît aujourd'hui nécessaire :

- d'autoriser Monsieur le président à signer les marchés avec les prestataires proposant les offres économiquement les plus avantageuses.

L'opération est estimée à 2 000 000,00 € HT, soit 2 392 000,00 € TTC pour la durée totale des marchés. Son financement est prévu sur le budget principal : Opération «Schéma directeur réseaux inspection TV» - n° Opération : 05P1340002 - Nature analytique «2315 Installations, matériels et outillages techniques en cours - 831 Aménagement des eaux» et sur le budget annexe : Opération «Schéma directeur - travaux réseaux inspection TV» - n° Opération : 21P0080007 - Nature analytique «2315 Immos corporelles en cours - Installations, matériels et outillages techniques».

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le code des Marchés Publics et notamment ses articles 10, 33 alinéas 3, 57 à 59

VU la décision de la Commission d'Appel d'Offres en date du 8 janvier 2014

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT

Qu'il est nécessaire de procéder à une mise en concurrence avec une procédure de publicité (niveau Européen) pour l'hydrocurage et l'inspection télévisuelle de réseaux d'assainissement sur le territoire de la communauté urbaine de Bordeaux.

Que par sa décision en date du 8 janvier 2014, la commission d'appel d'offres a attribué les différents lots du marché :

- lot n° 1 «Hydrocurage et inspection télévisuelle sur le secteur de la DT ouest et Bordeaux» au groupement de sociétés SANITRA FOURRIER/Hydrolog/Aqualys,
- lot n° 2 «Hydrocurage et inspection télévisuelle sur le secteur des DT sud et Rive droite» au groupement de sociétés SANITRA FOURRIER/Hydrolog/Aqualys

Qu'il y a lieu d'autoriser Monsieur le président à signer les marchés avec ces opérateurs économiques.

DECIDE

Article 1 :

Monsieur le président est autorisé à signer les marchés avec les prestataires ayant émis les offres économiquement les plus avantageuses :

- lot n° 1 - Hydrocurage et inspection télévisuelle sur le secteur de la DT ouest et Bordeaux : le groupement de sociétés SANITRA FOURRIER/Hydrolog/Aqualys, mandataire la société SANITRA FOURRIER sur la base d'un montant estimatif annuel de 282 607,64 € HT soit 339 129,17 € TTC,
- lot n° 2 - Hydrocurage et inspection télévisuelle sur le secteur des DT sud et rive droite : le groupement de sociétés SANITRA FOURRIER/Hydrolog/Aqualys, mandataire la société SANITRA FOURRIER sur la base d'un montant estimatif annuel de 139 899,58 € HT soit 167 879,50 € TTC.

Article 2 :

La dépense résultant des présents marchés sera imputée sur les crédits ouverts à cet effet au :

- budget principal : Opération «Schéma directeur réseaux inspection TV» - n° Opération : 05P1340002 - Nature analytique «2315 Installations, matériels et outillages techniques en cours - 831 Aménagement des eaux»,
- budget annexe : Opération «Schéma directeur - travaux réseaux inspection TV» - n° Opération : 21P0080007 - Nature analytique «2315 Immos corporelles en cours - Installations, matériels et outillages techniques».

Article 3 :

D'autoriser Monsieur le président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 17 janvier 2014,

Pour expédition conforme,
pour le Président
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE 12 FÉVRIER 2014 PUBLIÉ LE : 12 FÉVRIER 2014
--

M. JEAN-PIERRE TURON